

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 26 juin 2023

Délibération n° 2023-1738

Commission pour avis : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Compte financier unique (CFU) 2022 - Tous budgets principal et annexes en M57 et M4

Service : Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

Rapporteur : Monsieur Bertrand Artigny

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 9 juin 2023

Secrétaire élu(e) : Madame Sonia Zdorovtsoff

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Ederly, Mme El Faloussi, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, M. Haon, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Blache (pouvoir à Mme Croizier), M. Charmot (pouvoir à Mme Fontanges), Mme Charnay (pouvoir à M. Millet), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), M. Dalby (pouvoir à Mme Dehan), Mme Etienne (pouvoir à Mme Roch), M. Godinot (pouvoir à M. Badouard), Mme Pouzergue (pouvoir à Mme Sarselli), M. Vincendet (pouvoir à M. Smati), M. Vullierme (pouvoir à Mme Picot).

Conseil du 26 juin 2023**Délibération n° 2023-1738**

Commission pour avis : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Compte financier unique (CFU) 2022 - Tous budgets principal et annexes en M57 et M4

Service : Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 juin 2023, exposant ce qui suit :

En mars 2019, la Métropole de Lyon s'est portée candidate à l'expérimentation du CFU ouverte pour les collectivités territoriales et leurs groupements volontaires pour une durée maximale de 3 exercices.

Le CFU a vocation à devenir, à partir de 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens, si le législateur en décide ainsi.

Ce document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes et peut ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

Le Conseil va donc délibérer, pour la 1^{ère} fois, sur ce nouveau document qui remplace le compte administratif et le compte de gestion. Le CFU est présenté pour le budget principal ainsi que pour tous les budgets annexes.

Les résultats, pour l'exercice 2022, des CFU sont présentés pour chaque budget tous mouvements (réels et ordres).

Les CFU sont accompagnés d'un rapport de présentation, annexé à la délibération.

I - Le budget principal

L'exécution du budget principal est arrêtée à la somme de 3 732,5 M€ en recettes et 3 429,3 M€ en dépenses.

Les réalisations de la section de fonctionnement atteignent 2 956 M€ en recettes, 2 681,3 M€ en dépenses et dégagent un résultat excédentaire de la section de + 274,6 M€.

En investissement, les recettes réalisées s'établissent à 776,5 M€ et les dépenses à 747 M€ soit un résultat excédentaire de la section de + 29,4 M€.

Section	Titres émis (en €)	Mandats émis (en €)	Résultat de l'exercice 2022 (en €)
Total	3 732 587 144,91	3 428 436 856,91	304 150 288,00
fonctionnement	2 956 055 337,41	2 681 387 854,62	274 667 482,79
investissement	776 531 807,50	747 049 002,29	29 482 805,21

Compte tenu des résultats antérieurs reportés (- 140 M€) et des restes à réaliser en dépenses de fonctionnement 5,9 M€, le résultat de clôture est excédentaire à hauteur de + 158,2 M€.

Section	Résultat de l'exercice 2022 (en €)	Résultat antérieur reporté (en €)	Résultat cumulé (en €)	Restes à réaliser (dépenses) (en €)	Résultat de clôture (en €)
Total	304 150 288,00	- 139 958 108,51	164 192 179,49	5 976 338,91	158 215 840,58
fonctionnement	274 667 482,79	42 308 054,22	316 975 537,01	5 976 338,91	310 999 198,10
investissement	29 482 805,21	- 182 266 162,73	- 152 783 357,52	0,00	- 152 783 357,52

II - Le budget annexe prévention et gestion des déchets et assimilés

L'exécution du budget annexe prévention et gestion des déchets et assimilés est arrêtée à la somme de 185,3 M€ en recettes et 186,1 M€ en dépenses.

Les réalisations de la section de fonctionnement atteignent 167 M€ en recettes, 162,6 M€ en dépenses et dégagent un résultat excédentaire de la section de + 4,4 M€.

En investissement, les recettes réalisées s'établissent à 18,2 M€ et les dépenses à 23,5 M€ soit un résultat déficitaire de la section de - 5,2 M€.

Section	Titres émis (en €)	Mandats émis (en €)	Résultat de l'exercice 2022 (en €)
Total	185 352 229,81	186 178 256,53	- 826 026,72
fonctionnement	167 062 412,25	162 659 762,45	4 402 649,80
investissement	18 289 817,56	23 518 494,08	- 5 228 676,52

Compte tenu des résultats antérieurs reportés (1,5 M€) et de l'absence de reste à réaliser, le résultat de clôture est excédentaire à hauteur de + 0,7 M€.

Section	Résultat de l'exercice 2022 (en €)	Résultat antérieur reporté (en €)	Résultat cumulé (en €)	Restes à réaliser (dépenses) (en €)	Résultat de clôture (en €)
Total	- 826 026,72	1 527 771,33	701 744,61	0,00	701 744,61
fonctionnement	4 402 649,80	1 281 223,33	5 683 873,13	0,00	5 683 873,13
investissement	- 5 228 676,52	246 548,00	- 4 982 128,52	0,00	- 4 982 128,52

III - Le budget annexe de l'assainissement

L'exécution du budget annexe de l'assainissement est arrêtée à la somme de 171,4 M€ en recettes et 181 M€ en dépenses.

Les réalisations de la section de fonctionnement atteignent 124,5 M€ en recettes, 122,8 M€ en dépenses et dégagent un résultat excédentaire de la section de + 1,6 M€.

En investissement, les recettes réalisées s'établissent à 46,9 M€ et les dépenses à 58,2 M€ soit un résultat déficitaire de la section de - 11,3 M€.

Section	Titres émis (en €)	Mandats émis (en €)	Résultat de l'exercice 2022 (en €)
Total	171 436 949,33	181 089 510,40	- 9 652 561,07
fonctionnement	124 513 178,19	122 850 803,57	1 662 374,62
investissement	46 923 771,14	58 238 706,83	- 11 314 935,69

Compte tenu des résultats antérieurs reportés (15,1 M€) et des restes à réaliser en dépenses de fonctionnement (0,4 M€), le résultat de clôture est excédentaire à hauteur de + 5,1 M€.

Section	Résultat de l'exercice 2022 (en €)	Résultat antérieur reporté (en €)	Résultat cumulé (en €)	Restes à réaliser (dépenses) (en €)	Résultat de clôture (en €)
Total	- 9 652 561,07	15 197 528,63	5 544 967,56	353 679,40	5 191 288,16
fonctionnement	1 662 374,62	15 852 664,77	17 515 039,39	353 679,40	17 161 359,99
investissement	- 11 314 935,69	- 655 136,14	- 11 970 071,83	0,00	- 11 970 071,83

IV - Le budget annexe des eaux

L'exécution du budget annexe des eaux est arrêtée à la somme de 49,7 M€ en recettes et 50,1 M€ en dépenses.

Les réalisations de la section de fonctionnement atteignent 28,3 M€ en recettes, 24,6 M€ en dépenses et dégagent un résultat excédentaire de la section de + 3,7 M€.

En investissement, les recettes réalisées s'établissent à 21,3 M€ et les dépenses à 25,5 M€ soit un résultat déficitaire de la section de - 4,1 M€.

Section	Titres émis (en €)	Mandats émis (en €)	Résultat de l'exercice 2022 (en €)
Total	49 737 514,25	50 138 959,08	- 401 444,83
fonctionnement	28 368 481,83	24 613 789,29	3 754 692,54
investissement	21 369 032,42	25 525 169,79	- 4 156 137,37

Compte tenu des résultats antérieurs reportés (- 2,7 M€) et de l'absence de reste à réaliser, le résultat de clôture est déficitaire à hauteur de - 3,1 M€.

Section	Résultat de l'exercice 2022 (en €)	Résultat antérieur reporté (en €)	Résultat cumulé (en €)	Restes à réaliser (dépenses) (en €)	Résultat de clôture (en €)
Total	- 401 444,83	- 2 705 463,48	- 3 106 908,31	0,00	- 3 106 908,31
fonctionnement	3 754 692,54	879 353,00	4 634 045,54	0,00	4 634 045,54
investissement	- 4 156 137,37	- 3 584 816,48	- 7 740 953,85	0,00	- 7 740 953,85

Concernant le budget annexe des eaux, par délibération du Conseil n° 2020-0312 du 14 décembre 2020, la Métropole a fait le choix d'une gestion en régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière au 1^{er} janvier 2023.

Le budget annexe des eaux sera clôturé dans une délibération ultérieure. Les restes à réaliser des AP du budget annexe des eaux constatés à la clôture de l'exercice 2022, ci-annexés, seront soldés dans le cadre du budget supplémentaire 2023.

V - Le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe

L'exécution du budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe est arrêtée à la somme de 20,9 M€ en recettes et 16,7 M€ en dépenses.

Les réalisations de la section de fonctionnement atteignent 15,6 M€ en recettes, 8,5 M€ en dépenses et dégagent un résultat excédentaire de la section de + 7 M€.

En investissement, les recettes réalisées s'établissent à 5,2 M€ et les dépenses à 8,1 M€ soit un résultat déficitaire de la section de - 2,8 M€.

Section	Titres émis (en €)	Mandats émis (en €)	Résultat de l'exercice 2022 (en €)
Total	20 906 381,60	16 731 334,76	4 175 046,84
fonctionnement	15 618 661,67	8 555 678,06	7 062 983,61
investissement	5 287 719,93	8 175 656,70	- 2 887 936,77

Compte tenu des résultats antérieurs reportés (- 4,1 M€) et de l'absence de restes à réaliser, le résultat de clôture est nul au 31 décembre 2022.

Section	Résultat de l'exercice 2022 (en €)	Résultat antérieur reporté (en €)	Résultat cumulé (en €)	Restes à réaliser (dépenses) (en €)	Résultat de clôture (en €)
Total	4 175 046,84	- 4 175 046,84	- 0,00	0,00	- 0,00
Fonctionnement	7 062 983,61	41 685,09	7 104 668,70	0,00	7 104 668,70
Investissement	- 2 887 936,77	- 4 216 731,93	- 7 104 668,70	0,00	- 7 104 668,70

VI - Le budget annexe du réseau de chaleur urbain

L'exécution du budget annexe du réseau de chaleur urbain est arrêtée à la somme de 5,8 M€ en recettes et 5,2 M€ en dépenses.

Les réalisations de la section de fonctionnement atteignent 4,4 M€ en recettes, 3,7 M€ en dépenses et dégagent un résultat excédentaire de la section de + 0,6 M€.

En investissement, les recettes réalisées s'établissent à 1,401 M€ et les dépenses à 1,483 M€ soit un résultat déficitaire de la section de - 82 k€.

Section	Titres émis (en €)	Mandats émis (en €)	Résultat de l'exercice 2022 (en €)
Total	5 805 982,59	5 226 347,10	579 635,49
fonctionnement	4 404 874,35	3 743 219,68	661 654,67
investissement	1 401 108,24	1 483 127,42	- 82 019,18

Compte tenu des résultats antérieurs reportés (4,1 M€) et de l'absence de restes à réaliser, le résultat de clôture est excédentaire à hauteur de 4,7 M€.

Section	Résultat de l'exercice 2022 (en €)	Résultat antérieur reporté (en €)	Résultat cumulé (en €)	Restes à réaliser (dépenses) (en €)	Résultat de clôture (en €)
Total	579 635,49	4 121 935,00	4 701 570,49	0,00	4 701 570,49
fonctionnement	661 654,67	1 365 790,37	2 027 445,04	0,00	2 027 445,04
investissement	- 82 019,18	2 756 144,63	2 674 125,45	0,00	2 674 125,45

VII - Le budget annexe du restaurant administratif

L'exécution du budget annexe du restaurant administratif est arrêtée à la somme de 2,8 M€ en recettes et en dépenses dont 2,7 M€ pour le fonctionnement et 0,02 M€ pour l'investissement.

Section	Titres émis (en €)	Mandats émis (en €)	Résultat de l'exercice 2022 (en €)
Total	2 801 210,30	2 801 210,30	0,00
fonctionnement	2 774 250,75	2 777 982,00	- 3 731,25
investissement	26 959,55	23 228,30	3 731,25

En l'absence de résultat antérieurs reportés et de reste à réaliser, le résultat de clôture est nul au 31 décembre 2022.

Le vote par le Conseil des CFU constitue l'arrêté des comptes de l'exercice 2022 ;

Vu ledit dossier ;

Le Conseil d'exploitation de la régie de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés entendu ;

Ouï l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE

1° - Donne acte de la présentation du CFU 2022 pour le budget principal et ses budgets annexes.

2° - Arrête pour 2022, les CFU de la Métropole pour :

- le budget principal, le résultat de l'exercice à + 304 150 288 €, le résultat cumulé à + 164 192 179,49 €, les restes à réaliser en dépenses à 5 976 338,91 € et le résultat de clôture à + 158 215 840,58 €,
- le budget annexe prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés, le résultat de l'exercice à - 826 026,72 €, le résultat cumulé à + 701 744,61 €, l'absence de reste à réaliser, et le résultat de clôture à + 701 744,61 €,
- le budget annexe de l'assainissement, le résultat de l'exercice à - 9 652 561,07 €, le résultat cumulé à + 5 544 967,56 €, les restes à réaliser en dépenses à 353 679,40 € et le résultat de clôture à + 5 191 288,16 €,
- le budget annexe des eaux, le résultat de l'exercice à - 401 444,83 €, le résultat cumulé à - 3 106 908,31 €, l'absence de reste à réaliser, et le résultat de clôture à - 3 106 908,31 €,
- le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe, le résultat de l'exercice à + 4 175 046,84 €, le résultat cumulé à 0,00 €, l'absence de reste à réaliser et le résultat de clôture à 0,00 €,
- le budget annexe du réseau de chaleur urbain, le résultat de l'exercice à + 579 635,49 €, le résultat cumulé à + 4 701 570,49 €, l'absence de reste à réaliser, le résultat de clôture à + 4 701 570,49 €,
- le budget annexe du restaurant administratif, le résultat nul de l'exercice, le résultat cumulé à 0,00 €, l'absence de reste à réaliser et le résultat de clôture à 0,00 €,

dressés en collaboration par le Président de la Métropole et le Trésorier de Lyon municipale et Métropole.

3° - Autorise le Président de la Métropole à signer l'ensemble des documents constituant les CFU 2022, en vue de leur transmission au juge des comptes.

4° - Approuve le solde des autorisations de programme restant à réaliser du budget annexe des eaux tel que détaillé ci-après en annexe 1, soit 29 154 084,46 € en dépenses et 2 954 595,17 € en recettes et leur annulation dans l'outil financier de la Métropole à la prochaine étape budgétaire de l'exercice.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 30 juin 2023

Date de télétransmission :
Date de réception préfecture : 30 juin 2023